

**OBJET    PROJET NOUVELLE ENTREE OUEST (NEO) DE SAINT-DENIS  
          MODALITES DE CONCERTATION DU PUBLIC**

---

**Contexte**

Par Délibération en Conseil Municipal du 20/11/2010, l'assemblée délibérante a approuvé la convention multipartite devant lier 5 institutions (Etat, Région, Département, CINOR et Ville de St Denis) concernées par les études d'aménagement de la Nouvelle Entrée Ouest (NEO).

Une convention multipartite a été signée le 25/02/2011 par ces 5 institutions pour la détermination d'un scénario d'aménagement.

Le groupement EGIS / Atelier Villes et Paysages / Zone Up a été retenu pour réaliser cette étude. Lors des deux premières phases de la mission il a travaillé sur 3 scénarios différents afin d'offrir un véritable choix à la ville et ses partenaires.

Lors du Comité de Pilotage du 25 octobre 2013, le scénario B a été retenu. Il prévoit un passage d'une tranchée couverte pour le trafic de transit qui gagnera sur l'océan sur la partie ouest du Barachois et qui reviendra progressivement à l'intérieur du trait de côte actuel par la suite. Le trafic de desserte et le TCSP resteront, eux, en surface. Les principes d'aménagement urbain en surface et la programmation envisagée ne présentaient pas de différences majeures sur les 3 scénarios. Ils sont exposés en annexe au présent rapport.

La dernière phase de la mission du groupement de bureaux d'étude portera sur l'approfondissement de l'étude du scénario retenu jusqu'au stade Avant Projet.

**Modalité de concertation du public**

Par Délibération du 23/06/2012, les modalités de concertation suivante avaient été retenues :

- Une information sur les modalités de concertation effectuée par voie d'affichage, dans les locaux de l'Hôtel de Ville et dans un journal diffusé dans le département ;
- Un dossier sur le projet de la NEO est à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Saint Denis durant la concertation, et ce aux jours et heures ouvrables de l'administration ;
- Un registre destiné à recevoir les observations de toutes les personnes intéressées est à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Saint Denis et ce aux jours et heures ouvrables de l'administration.

## Rapport n° 14/4-24

L'étude du projet a cependant bien avancé depuis cette délibération. Le scénario technique d'insertion de l'infrastructure de la NEO est en effet arrêté et il semble opportun de préciser les conditions de concertation pour présenter le scénario retenu à la population.

Dans cette optique, il est proposé de conserver les modalités de concertations initiales et de les compléter de la manière suivante :

- Organisation d'une réunion publique pour présenter le projet et d'une seconde, un mois après, pour communiquer sur les retours de l'enquête et les éventuelles modifications apportées au projet pour intégrer ces retours.
- Annonce de l'organisation de cette réunion par voie d'affichage, dans les locaux de l'Hôtel de Ville et dans un journal diffusé dans le département.
- Affichage de 2 panneaux format A1 présentant le projet dans le hall de l'Hôtel de Ville.
- Une information sur les modifications apportées aux modalités de concertation sera effectuée par voie d'affichage, dans les locaux de l'Hôtel de Ville et dans un journal diffusé dans le département.

Les deux panneaux devraient être affichés dans le hall à compter de fin août, début septembre 2014. La 1ère réunion publique devrait se tenir également à cette période.

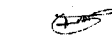
Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande :

- d'approuver les modalités complémentaires de concertation pour le projet de Nouvelle Entrée Ouest.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14424-a1-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014



Gilbert ANNETTE

OBJET **PROJET NOUVELLE ENTREE OUEST (NEO) DE SAINT-DENIS  
MODALITES DE CONCERTATION DU PUBLIC**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 20/11/2010 ;

Sur le RAPPORT N° 14/4-24 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3<sup>ème</sup> Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;  
(1 abstention de Monsieur René-Paul VICTORIA en Commission AG/EM) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

*10 votes par abstention  
(dont 1 vote par procuration)*

*pour*

<i>Mme HO-SHING Cynthia , M. Richenel HUBERT, M. Sudel FUMA, Mme Fernande ANILHA, M. Michel LAGOURGUE, M. René-Paul VICTORIA, M. Serge HOARAU, Mme Faouzia VITRY et M. Jean-Jacques MOREL</i>	<i>autres élus présents et mandatés</i>
---	---

Approuve les modalités complémentaires de concertations du projet de Nouvelle Entrée Ouest de Saint-Denis :

- Organisation d'une réunion publique pour présenter le projet et d'une seconde, un mois après, pour communiquer sur les retours de l'enquête et les éventuelles modifications apportées au projet pour intégrer ces retours.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14424-a2-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

## Délibération n°14/4-24

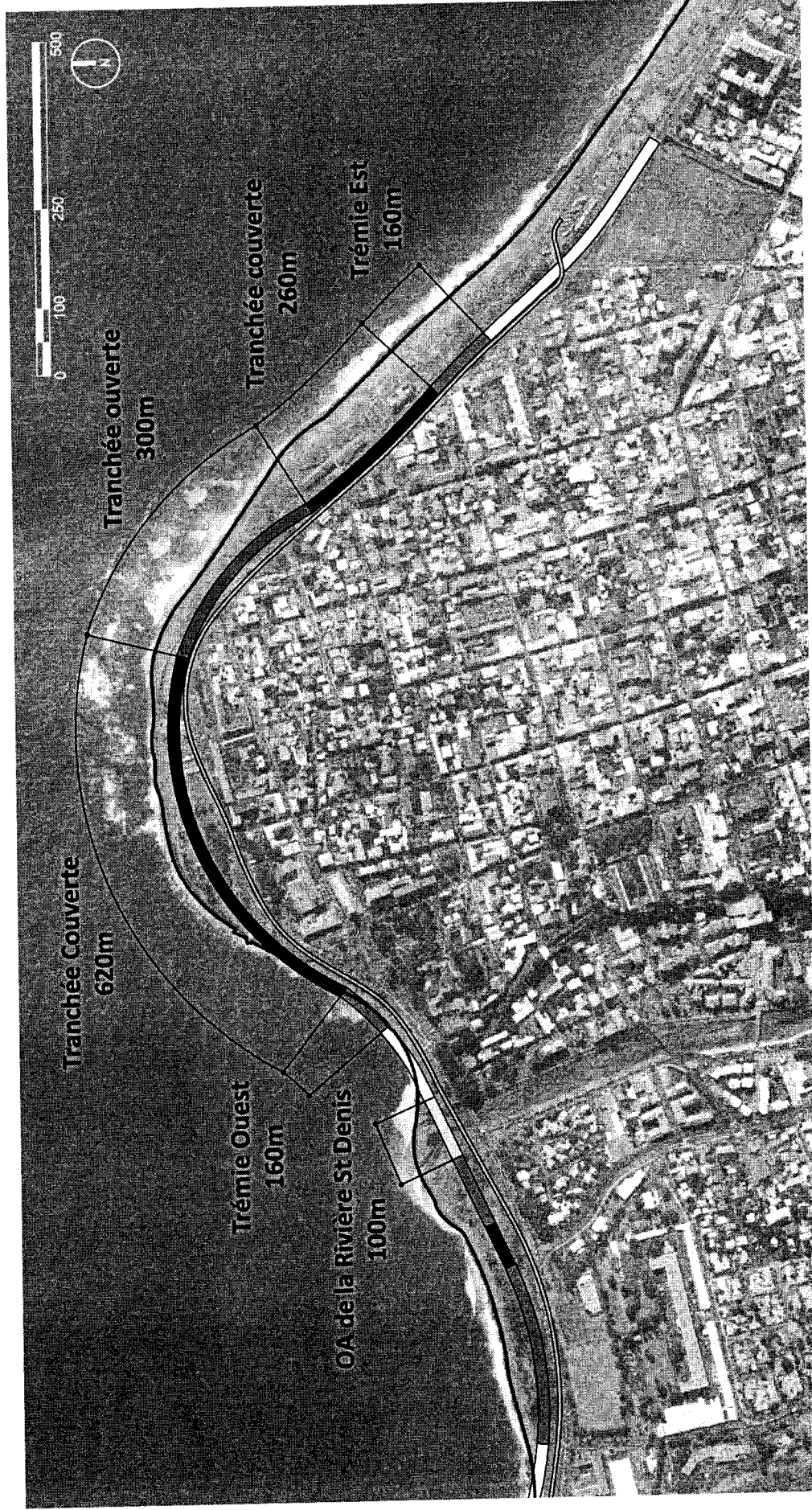
- Annonce de l'organisation de cette réunion par voie d'affichage, dans les locaux de l'Hôtel de Ville et dans un journal diffusé dans le département.
- Affichage de 2 panneaux format A1 présentant le projet dans le hall de l'Hôtel de Ville.
- Une information sur les modifications apportées aux modalités de concertation sera effectuée par voie d'affichage, dans les locaux de l'Hôtel de Ville et dans un journal diffusé dans le département.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14424-a2-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014

  
Gilbert ANNETTE

# Scénario A

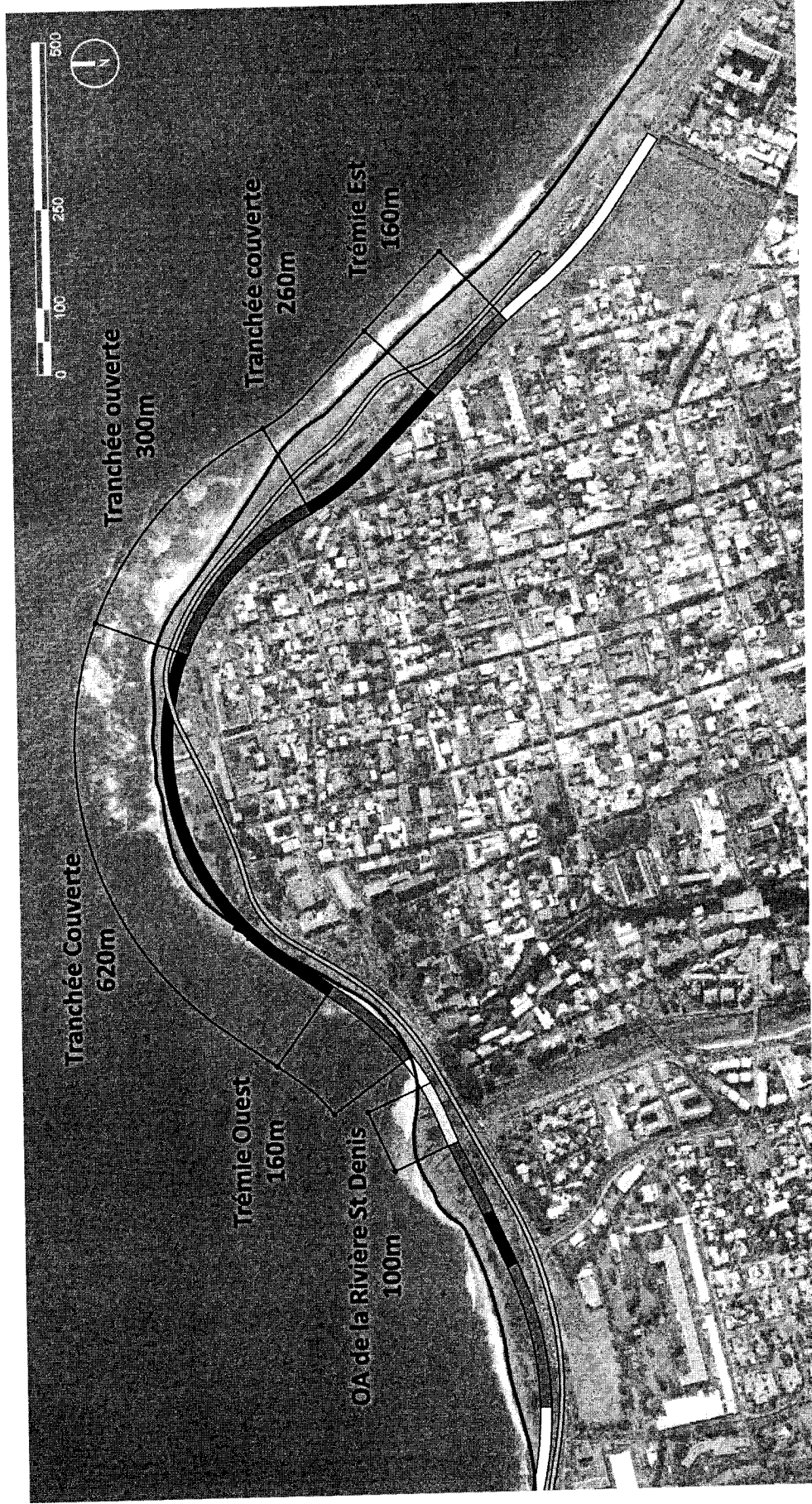


- Tranchée couverte
- Trémie
- Configuration existante
- TCSP
- Ouvrage de franchissement
- Trait de côte actuel

Accusé de réception  
 974-219740115-20140628-14424-b1-DE  
 Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :  
 Le Maire  
 02/07/2014  
  
 Gilbert ANNETTE

# Scénario B



Signé électroniquement par :  
 Le Maire  
 02/07/2014  
 Gilbert ANNETTE

- Configuration existante
- Trait de côte actuel

- Trémie
- Ouvrage de franchissement

- Tranchée couverte
- Tranchée ouverte

TCSF

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740115-20140628-14424-b2-DE  
 Date de réception préfecture : 03/07/2014

# Scénario C



Tranchée couverte  
 Tranchée ouverte  
 Accusé de réception en préfecture  
 974-219740115-20140628-14424-b3-DE  
 Date de réception préfecture : 03/07/2014

Trémie  
 Ouvrage de franchissement  
 Configuration existante  
 Trait de côte actuel

Signé électroniquement par :  
 Le Maire  
 02/07/2014  
  
 Gilbert ANNETTE